



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Lison Chouraki Audit
3, rue Anatole de la Forge
75017 Paris
France

Pharnext S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital***

Assemblée générale mixte du 17 juillet 2020, résolution n°14
Pharnext S.A.
Immeuble Vivaldi, 11-13 Rue René Jacques - 92130 Issy les Moulineaux
Ce rapport contient 2 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Lison Chouraki Audit
3, rue Anatole de la Forge
75017 Paris
France

Pharnext S.A.

Siège social : Immeuble Vivaldi, 11-13 Rue René Jacques - 92130 Issy les Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 17 juillet 2020, résolution n°14

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité, et pour procéder, à due concurrence, à une réduction du capital social, étant précisé que cette délégation serait consentie sous réserve de l'adoption de la 13^{ième} résolution de la présente assemblée générale et que la présente résolution met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 1^{er} juillet 2020

Paris, le 1^{er} juillet 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Lison Chouraki Audit

Cédric Adens
Associé

Lison Chouraki
Associée